

Guide de la rentrée

→ 2008-09



le nouvel Orléans me sourit



→ **Sommaire :**

p3 Édito

p4 Le temps scolaire

p8 La restauration et le temps repas

p10 Les services périscolaires

p14 La réussite éducative

p15 Les centres de loisirs

p19 Les formalités administratives



→ Édito

La Municipalité a beaucoup œuvré durant le dernier mandat afin de permettre aux enfants d'évoluer dans des lieux accueillants et de les faire bénéficier des meilleures conditions de travail possibles.

Cela restera également une priorité pour notre nouveau mandat puisque le plan de rénovation du patrimoine bâti va se poursuivre, la restructuration de grands groupes scolaires débutant dès 2008/2009 (René Thinat, Château-Gaillard).

Avec la suppression de la classe du samedi matin décidée par l'Etat, la rentrée 2008 verra des changements importants puisque les enfants bénéficieront désormais d'une semaine de 4 jours. Cela se fera au profit de la mise en place de 2 heures de soutien par semaine pour les enfants éprouvant des difficultés, lesquelles seront réparties soit sur le temps du matin avant la classe, soit sur la pause méridienne, soit sur le temps du soir. Cette disposition ne sera pas sans conséquence sur l'organisation des prestations accompagnant chaque journée de classe. La Ville s'engage à préserver le bon fonctionnement de ces dispositifs et l'organisation du travail de ses agents.

Enfin vous constaterez à la lecture de ce guide que les tarifs (restauration, centre de loisirs, périscolaire) sont les mêmes que ceux appliqués à la dernière rentrée. En effet, la C.A.F. calculant dorénavant les droits à prestation à compter du 1er janvier de chaque année, la Ville a pris le parti de s'aligner sur le calendrier de cet organisme pour revoir ses grilles tarifaires. Celles-ci seront donc réactualisées au 1er janvier 2009.

Vous espérant satisfaits de ces actions, nous vous souhaitons à tous, parents et enfants, une bonne rentrée 2008.



Serge GROUARD
Maire d'Orléans,
Député du Loiret



Bénédicte Maréchal
Adjoint au Maire
chargée de l'Education

1. Le temps scolaire

→ Le personnel municipal

La Ville met à disposition des écoles les moyens et le personnel pour assurer l'entretien des locaux et la maintenance courante dans les 68 écoles, les CLSH et les péricentres de la ville.

En maternelle, la Ville affecte une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) par classe pour assurer une plus grande assistance aux enfants et leur donner un meilleur confort de vie à l'école.

Une charte de qualité des prestations réalisées par les ATSEM et Agents d'Entretien a été signée entre la Ville et l'Education Nationale afin de mieux définir les interventions de ces agents dans les écoles.

Sur les temps périscolaires, 32 référents coordonnent l'activité des animateurs et interviennent dans tous les domaines cités dans la rubrique "activités périscolaire".

Une équipe de maintenance de 18 personnes assure la maintenance des jeux de cours et les interventions techniques courantes dans les écoles et les centres de loisirs.

Pour coordonner le tout, 33 personnes, réparties en 6 services travaillent au sein de la Direction de l'Education.



→ L'initiation musicale

Dans les écoles situées près des écoles de musique de quartier, la Ville favorise la découverte de la musique en faisant intervenir des DUMISTES (Musiciens Intervenants en Milieu Scolaire) qui permettent aux enfants de s'initier à la pratique instrumentale et à la découverte des sons.

→ Les projets environnement et jardins

La Ville encourage, en les finançant, les projets des écoles, dont l'objectif est de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et de les responsabiliser dans leur rôle d'éco-citoyen.

Dans ce cadre sont développés de nombreux jardins pédagogiques où les enseignants amènent les enfants à expérimenter la croissance des plantes, à fleurir leur école et à mieux connaître le milieu naturel.



→ Le développement durable

L'Agenda 21 rédigé par la Ville d'Orléans en mars 2006 comporte des actions qui s'adressent aux enfants :

- Respecter l'environnement

Des animations spécifiques sont proposées aux classes pour apprendre aux enfants à mieux connaître et protéger la planète : spectacles et animations pédagogiques lors des "Journées du Développement Durable" et visites des ruches du Jardin des plantes.

- Consommer autrement

Dans le cadre de la restauration scolaire, des produits de l'agriculture biologique et du commerce équitable sont servis aux enfants qui bénéficient à l'occasion d'explications sur les modes de production de ces aliments. Les centres de loisirs organisent également des "goûters équitables".

- Réduire les exclusions

La Ville travaille à établir un programme d'aménagement de certaines écoles pour qu'elles puissent accueillir des enfants handicapés (handicaps visuels, moteurs, ...).

Les rencontres intergénérationnelles se développent pour associer personnes âgées et scolaires lors de sorties et d'activités festives.

- Apprendre la citoyenneté

Les visites pédagogiques de la Mairie s'adressent aux classes de cycle 3 qui découvrent la salle du conseil municipal, le rôle et les missions d'une mairie.

Par la mise en place du tri sélectif du papier dans toutes les écoles d'Orléans, les élèves de maternelle et d'élémentaire apprennent les éco-gestes du tri pour économiser les ressources.

Le travail se poursuivra en partenariat avec les écoles pour permettre de développer petit à petit les bons réflexes à acquérir.

→ Le sport

En complément de l'action pédagogique conduite par les enseignants en matière d'éducation physique, la Ville met à disposition l'ensemble de ses équipements sportifs, finance les transports pour y accéder, ainsi que des éducateurs sportifs ou intervenants diplômés d'Etat et permet ainsi, en fonction des projets pédagogiques des enseignants, des initiations à des disciplines sportives variées.



→ Les nouvelles technologies

Toutes les écoles élémentaires bénéficient aujourd'hui d'une salle informatique en réseau. La Ville et l'Éducation Nationale travaillent en concertation à l'amélioration de ces équipements soit au profit des écoles élémentaires les plus importantes, soit au renouvellement des plus anciennement dotées, soit à titre expérimental dans des maternelles.

→ L'aide à la réalisation de projets

En complément de toutes ces actions, la municipalité finance ponctuellement des projets pédagogiques de toutes natures, présentés par les enseignants et étudiés par la Commission de l'Éducation.

→ Les classes de découverte

Elles sont organisées prioritairement en direction des classes élémentaires et peuvent concerner quelques classes maternelles, l'objectif étant que chaque enfant ait pu partir une fois au cours de sa scolarité, sous réserve des propositions faites dans chaque école. Chaque année, entre 70 et 80 projets proposés par les écoles et validés par l'Éducation Nationale sont mis en œuvre grâce au concours financiers de la Ville (et du Conseil Général pour les séjours d'au moins une semaine), les familles y contribuant en fonction de leur Quotient Familial.

→ L'éducation artistique

Consciente de l'importance des matières artistiques dans l'épanouissement des enfants, la Ville a développé des actions qui permettent aux élèves de cycle 2 et de cycle 3 de se familiariser avec diverses pratiques culturelles pendant le temps scolaire. Chaque année, plus de 1000 enfants sont concernés. L'objectif est de permettre à une classe de travailler, pendant un an, avec un artiste (chorégraphe, musicien, plasticien, photographe) et de mener à bien avec lui une réalisation qui peut être une comédie musicale, une chorégraphie, une maquette d'architecture ou une œuvre plastique. D'autres ateliers conduits avec des intervenants des établissements culturels de la Ville (Musée des Beaux Arts, réseau des bibliothèques, service archéologique et conservatoire de musique) permettent aux enfants de s'initier à différents domaines artistiques.

Ces actions se terminent chaque année par plusieurs spectacles, notamment à la salle de l'Institut ou au Théâtre Gérard Philipe, qui permettent aux enfants de présenter leurs productions.



2. La restauration et le temps repas

La Restauration scolaire : Depuis le 1^{er} septembre 2003, et pour 7 ans, la fabrication des repas, leur distribution dans les écoles et les Centres de Loisirs, et la facturation aux familles sont confiées à la Société SOGERES.

Les repas sont fabriqués à partir d'une cuisine centrale selon le procédé de la liaison froide qui garantit les meilleures conditions d'hygiène alimentaire.

La Diététicienne de la Ville contrôle l'élaboration des menus tant sur le plan de l'équilibre que sur la qualité nutritive. La cellule restauration de la Direction de l'Éducation veille sur les conditions de mise en œuvre du contrat passé avec la Société SOGERES.

Le temps repas : Lors de cette pause dans leur journée de classe, les enfants sont encadrés par du personnel municipal, agents d'entretien en élémentaire et ATSEM en maternelle. Avant ou après le repas, des ateliers éducatifs ou animations ludiques sont proposés aux enfants encadrés, suivant les activités, par des animateurs du secteur périscolaire, des intervenants spécialisés ou des agents de l'école.

L'ensemble des agents de la Ville a pour objectif de faire de ce moment un temps de détente et de convivialité tout en préservant le calme, ce qui passe par le respect des règles de vie en collectivité que chaque enfant doit suivre.

Lorsque les enfants ont un comportement jugé anormal, les familles sont informées en amont, d'abord oralement puis par écrit, des difficultés relevées afin de pouvoir parler de ces questions avec leurs enfants avant d'en arriver à des situations extrêmes. La Ville se réserve la possibilité d'avertir, voire d'exclure du service de restauration, les enfants qui auraient un comportement particulièrement difficile. Un règlement général du temps repas est en cours d'élaboration. Sa rédaction s'appuiera sur des expériences déjà mises en œuvre dans certaines écoles.

L'inscription : un imprimé d'abonnement pour inscrire les enfants entre 1 et 4 jours par semaine, est disponible auprès du référent périscolaire de l'école. Celui-ci est chargé de la gestion des inscriptions en cohérence avec la capacité du restaurant scolaire.

Les repas occasionnels : les tickets sont à retirer dans l'école, auprès de ce même référent. Les repas doivent être réservés 48h à l'avance. Ils font l'objet d'une facturation en fin de mois.

La facturation : elle est faite sur la base des repas réellement commandés chaque matin et est adressée mensuellement, à terme échu. Pour que ce système fonctionne, les familles doivent pouvoir communiquer, au moins 48 heures à l'avance, tout changement prévu dans le rythme de l'abonnement. Chaque matin, un pointage précis est effectué avant 9h30 ; à cette heure, chaque jour, toutes les informations utiles sur la présence ou l'absence de l'enfant au repas doivent avoir été signalées à l'enseignant, faute de quoi le repas sera facturé.



Tarifs selon quotients familiaux Ville	Tarifs
1	0,44 €
2	1,00 €
3	1,46 €
4	1,90 €
5	2,21 €
6	2,62 €
7	2,93 €
8	3,26 €
9	3,42 €
10 et +	3,57 €

Pensez à faire établir votre carte de Quotient Familial (voir page 19)
Les tarifs seront réactualisés en janvier 2009

Tarifs indépendants des quotients familiaux	Tarifs
enfants abonnés non orléanais	4,83 €
enfants occasionnels non orléanais	5,38 €
enseignants et personnels	5,50 €
enfants occasionnels orléanais	4,08 €
enfants scolarisés à l'école spécialisée les Capucins	
> enfants orléanais à partir du code 10	3,71 €
> enfants non orléanais (goûter et collation compris)	3,95 €

Pensez à faire établir votre carte de Quotient Familial (voir page 19)
Les tarifs seront réactualisés en janvier 2009

3. Les services périscolaires

Suite à l'organisation de la semaine de 4 jours et à la mise en place des heures de soutien, de nombreux horaires d'écoles ont été modifiés et tous ne nous ont pas été communiqués (à l'heure où la plaquette est imprimée). Néanmoins la Municipalité a fait le choix, dans l'intérêt des familles d'ouvrir l'ensemble des accueils périscolaires dès 7h30 et de garantir le fonctionnement des dispositifs organisés le soir jusqu'à 18h au plus tard et dans la limite d'1h30 d'accueil maximum.

→ L'accueil périscolaire

Le matin :

- ✓ L'accueil du matin fonctionne du lundi au vendredi dans les écoles maternelles et élémentaires les jours de classe, à partir de 7h30.
- ✓ C'est une phase de réveil où les activités proposées permettent à chaque enfant de se préparer à la classe dans une atmosphère de détente.
- ✓ L'inscription et le paiement se font à l'école auprès du référent périscolaire. L'accueil est organisé à partir de 10 enfants inscrits (5 dans les ZEP).

Le soir :

- ✓ L'accueil du soir fonctionne du lundi au vendredi, les jours de classe.
- ✓ 30 minutes sont réservées au goûter apporté par les enfants. Ensuite, des activités adaptées à leur âge sont proposées (activités ludiques, informatique, leçons...).
- ✓ Les parents peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) avant la fin de cet accueil.
- ✓ L'inscription et le paiement se font à l'école auprès du référent périscolaire. L'accueil est organisé à partir de 10 enfants inscrits (5 dans les ZEP).

Pièces à fournir :

- ✓ Carnet de santé ou de vaccinations de l'enfant.
- ✓ Attestation d'assurance extrascolaire.
- ✓ Carte de quotient familial.
- ✓ Numéro de Sécurité Sociale.
- ✓ Numéro de téléphone personnel et au travail.



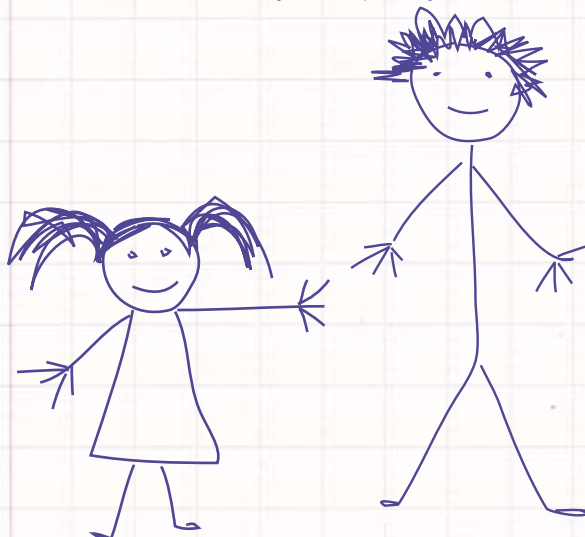
ACCUEIL MATIN – ACCUEIL SOIR

Quotients familiaux Ville	Tarifs cartes 20 prestations ⁽¹⁾
1	5,25 €
2	10,15 €
3	15,03 €
4	19,05 €
5	23,06 €
6	27,52 €
7	30,22 €
8	32,70 €
9	34,62 €
10 et +	35,14 €
enfants non-orléanais	36,52 €

Pensez à faire établir votre carte de Quotient Familial (voir page 19)
Les tarifs seront réactualisés en janvier 2009

Ticket occasionnel : 1,75 €

(1) Cartes valables d'une année sur l'autre ; remboursables lorsqu'elles ne sont pas entamées, en cas de déménagement ou de départ au collège.



→ L'aide au travail personnel (étude)

- ✓ Ce dispositif est proposé dans toutes les écoles élémentaires afin d'aider les enfants à réaliser leur travail scolaire. La présence de l'enfant sur la durée totale de la séance est obligatoire.
- ✓ Il fonctionne du lundi au vendredi les jours de classe, pendant 1h30 ; les enfants bénéficient d'une demie heure de récréation au cours de laquelle ils prennent le goûter qu'ils ont apporté, avant que ne débute l'heure d'étude. Gratuit jusqu'au QF 7, il est accessible à un coût réduit pour les autres QF.
- ✓ Les inscriptions sont prises à l'école auprès du référent périscolaire.
- ✓ Pour ce dispositif, la ville s'engage à assurer un encadrement de qualité, par groupes de 20 enfants maximum (15 en ZEP), afin que leur travail scolaire puisse s'effectuer dans les meilleures conditions.

Aide au travail personnel (étude)

TARIFS ANNEE 2008-2009

Quotients familiaux Ville	Tarifs carte 20 prestations ⁽¹⁾
1	gratuit
2	gratuit
3	gratuit
4	gratuit
5	gratuit
6	gratuit
7	gratuit
8	8,61 €
9	17,20 €
10 et +	20,64 €
enfants non-orléanais	24,75 €



Pensez à faire établir votre carte de Quotient Familial (voir page 19)
Les tarifs seront réactualisés en janvier 2009

→ Ateliers éducatifs

Ces ateliers organisés après la classe ou pendant la pause méridienne* permettent aux enfants de découvrir des activités sportives, artistiques ou technologiques parmi les 42 disciplines existantes.

Leur nombre varie suivant les écoles, et peuvent être organisés sur des périodes variables, à l'année ou au semestre.

L'inscription soumise à l'adhésion annuelle au dispositif se fait à l'école auprès du référent périscolaire, au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire, quel que soit le nombre de séances organisées.



Quotients familiaux Ville	Adhésion annuelle ateliers éducatifs
1	5,25 €
2	10,15 €
3	15,03 €
4	19,05 €
5	23,06 €
6	27,52 €
7	30,22 €
8	32,70 €
9	34,62 €
10 et +	35,14 €
enfants non-orléanais	36,52 €

* La participation aux ateliers éducatifs de la pause méridienne est gratuite pour les enfants inscrits au restaurant scolaire

Pensez à faire établir votre carte de Quotient Familial (voir page 19)
Les tarifs seront réactualisés en janvier 2009

4. La réussite éducative

La ville d'Orléans a souhaité compléter son action en s'inscrivant dans un programme de réussite éducative.

L'objectif est d'apporter un soutien aux enfants en difficulté scolarisés en écoles de Z.E.P. (Zone d'Education Prioritaire), par le développement de projets éducatifs auxquels sont associés leurs parents. Les enfants présentant des retards scolaires, des difficultés d'apprentissage, des signes de fragilité ou de non-maîtrise de la langue, peuvent ainsi se voir proposer un "parcours éducatif individuel ou collectif" comportant du soutien scolaire, des projets sportifs, culturels, ou la prise en compte de problèmes de santé.

Différentes actions peuvent bénéficier aux enfants ou à leur famille :

- ✓ **Clubs "Coup de pouce"** : Les enfants de C.P., repérés par leur enseignant, participent par groupe de 5 à un atelier de découverte de la lecture avec un animateur spécialisé, afin de faciliter leur apprentissage.
- ✓ **Tutorat** : Les élèves en difficulté reçoivent à domicile le soutien d'un étudiant en vue de les réorienter positivement dans leur scolarité.
- ✓ **Alphabétisation** : Les parents qui maîtrisent mal la langue française et qui souhaitent suivre le travail scolaire de leurs enfants peuvent participer à des cours d'alphabétisation.
- ✓ **Centre de thérapie familiale** : Lors de problématiques familiales complexes qui perturbent le développement des enfants, ce centre d'écoute et de parole propose aux familles une thérapie en plusieurs séances.
- ✓ **Passeport Santé** : Les enfants découvrent le Passeport Santé dès la grande section de maternelle avec leurs enseignants, pour améliorer leurs connaissances en matière d'hygiène et de santé, jusqu'en 6^{ème} le classeur est étudié à l'école et commenté en famille.

En complément, les actions suivantes sont développées :

✓ **Actions en faveur des jeunes et des adolescents**

- **Parents-Relais** : présence d'adultes responsables auprès des jeunes et des adolescents livrés à eux-même pendant les vacances ou événements particuliers.
- **Gratuité du soutien scolaire aux Collégiens** : chaque soir, un créneau d'une heure est proposé aux jeunes dans l'enceinte du collège pour leur permettre de travailler en petits groupes (12 enfants maximum) encadrés par un assistant d'éducation.
- **Projets d'actions éducatives pour la jeunesse** : soutien à des initiatives de jeunes en contrepartie d'actions à but humanitaire, entraide intergénérationnelle ou solidarité
- Prévention contre **les conduites addictives** : **mise en place d'un réseau adultes référents dans chaque quartier.**
- Médiation par les pairs : formation d'adultes et de jeunes à la médiation des conflits

Pour tout renseignement :

Coordonnateur de la réussite éducative :

Noëlle PAGE - npage@ville-orleans.fr - 02.38.68.46.10

5. Les centres de loisirs

Dans ses quatre structures permanentes, la Ville organise des centres de loisirs sans hébergement, ouverts aux enfants de 3 à 12 ans, les mercredis ainsi que pendant les vacances. Les enfants peuvent être acheminés en bus ou venir directement, selon le souhait des parents. Les centres de loisirs les accueillent de 8h à 18h, chaque jour de fonctionnement.

Encadrés par un personnel compétent (animateurs titulaires du BAFA, intervenants qualifiés), les enfants bénéficient d'activités variées et de qualité, visant à favoriser leur épanouissement et leur autonomie.

Les ateliers proposés et l'organisation de la vie quotidienne, sur les sites ou lors des sorties, contribuent à l'éveil culturel et sportif et à l'apprentissage de la citoyenneté. Le projet pédagogique de chaque structure s'inscrit dans la cohérence du projet éducatif de la Ville.

Les tarifs proposés prennent en compte la situation des parents en fonction du quotient familial calculé par la CAF. Ils intègrent le transport et le repas. Il pourra être demandé une contribution supplémentaire, aux parents, pour les sorties, les campings ou les activités exceptionnelles.



→ Les centres :

Les 4 centres accueillent des enfants de 3 à 12 ans.

Allée des sapins

64 rue de Châteaubriand

45 100 Orléans la Source

Situé dans un parc de verdure, à deux pas de l'allée des Sapins, non loin du stade et de la piscine de la Source, le centre est très bien doté en équipements de loisirs.

* péricentres desservis : L. Guilloux, Diderot

Châtelet

25 rue de la Charpenterie

45 000 Orléans

En plein centre ville, le centre profite de la proximité de la médiathèque, des musées mais aussi de la Loire et de l'Île Charlemagne.

Soulaire

Rue des Quinze Pierres - 45 750 St Pryvé St Mesmin

Le site accueille 2 centres de loisirs :

- Soulaire Château

- Soulaire Séquoias

Situés dans un magnifique parc boisé disposant d'installations sportives

* péricentres desservis : J. Mermoz, P. Ségelle, J. Zay et Capucins pour Soulaire Château

* péricentres desservis : Mat. Nécotin, M. Stuart, A. Dessaux et M. Perrard pour Soulaire Séquoias

→ Modalités d'inscription

- ✓ Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles. **Le règlement s'effectue lors de l'inscription** (chèque, espèces, chèques vacances, carte bleue).
- ✓ Le remboursement ne pourra être effectué qu'en cas de déménagement. Les journées payées et non consommées pourront être reportées sur la base d'un justificatif médical fourni dans les 8 jours suivant l'absence.
- ✓ Les inscriptions se font à la Direction de l'Éducation, 2 bis rue des Anglaises, 45 000 Orléans.

* Voir horaires et transports

→ Pièces à fournir

- ✓ Carnet de santé ou de vaccinations de l'enfant.
- ✓ Attestation d'assurance extra-scolaire (formule couvrant l'enfant en dehors de l'école).
- ✓ Numéro d'allocataire CAF ou de la MSA.
- ✓ Aides aux temps libres avec notification QF-CAF.
- ✓ Numéro de Sécurité Sociale.
- ✓ Numéro de téléphone (personnel et travail).
- ✓ Certificat de scolarité pour les 3-4 ans.
- ✓ Justificatif de domicile.



→ Horaires et transports

Les centres sont ouverts de 8h à 18h. Les enfants peuvent y être conduits directement entre 8h et 9h et repris par les parents entre 17h et 18h.

Par ailleurs, 10 péricentres sont ouverts dans les locaux périscolaires de 10 écoles. Ainsi, dès 8h, les enfants peuvent être accueillis de façon échelonnée dans un lieu chaleureux et sécurisé jusqu'au départ du bus vers la structure de loisirs selon un horaire qui sera communiqué lors de l'inscription. De la même façon, ces accueils sont ouverts le soir après 17h et jusqu'à 18h, heure limite à laquelle les parents devront venir chercher leurs enfants.

→ Tarifs

Le prix de la journée est fonction de votre quotient familial calculé par la C.A.F. Les bons de réduction de la C.A.F. ou de la M.S.A. sont acceptés et viennent en déduction des sommes dues (5,40€ pour 2008).

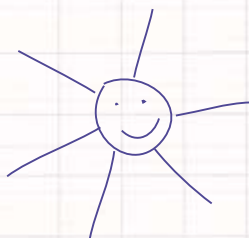
→ Centres de loisirs sans hébergement - tarifs 2008-2009

TARIFS 2008 (en euros) selon les quotients familiaux		Tarif journalier		Forfait 10 jours		Forfait 20 jours	
		Sans bon CAF	Avec bon CAF	Sans bon CAF	Avec bon CAF	Sans bon CAF	Avec bon CAF
A	< 264	6,59 €	1,19 €	65,66 €	11,66 €	131,09 €	23,09 €
B	De 265 à 331	7,08 €	1,68 €	70,46 €	16,46 €	140,59 €	32,59 €
C	De 332 à 398	7,85 €	2,45 €	78,01 €	24,01 €	155,53 €	47,53 €
D	De 399 à 465	8,68 €	3,28 €	86,14 €	32,14 €	171,63 €	63,63 €
E	De 466 à 532	9,57 €	4,17 €	94,87 €	40,87 €	188,90 €	80,90 €
F	De 533 à 599	10,49 €	5,09 €	103,88 €	49,88 €	206,75 €	98,75 €
G	De 600 à 666	11,45 €	6,05 €	113,29 €	59,29 €	225,37 €	117,37 €
H	De 667 à 710	12,47 €	7,07 €	123,29 €	69,29 €	245,16 €	137,16 €
I	De 711 à 800	13,06 €		127,99 €		253,36 €	
J	> 800	13,63 €		133,57 €		264,42 €	

* Un bon CAF d'une valeur de 5,40 € par journée est attribué aux familles des Quotients Familiaux A à H. Les tarifs seront réactualisés en janvier 2009

Suppléments au prix de journée :

- Activité exceptionnelle = 1,70 €
- Sortie = 3,42 €
- Soirée et nuit au Centre = 2,50 €
- Journée en camping = 3,42 €



Pour appliquer la réforme CAF, les familles non-orléanaises se verront appliquer une majoration fixe forfaitaire de 4 € en supplément du tarif de base.

6. Formalités administratives

→ Le quotient familial

Dans le cadre de sa politique sociale, la Ville d'Orléans accorde aux familles des aides pour certaines prestations : la restauration scolaire, l'accueil périscolaire du matin et du soir, les classes de découverte. Pour en bénéficier, vous devez faire établir votre carte de quotient familial. En effet, les tarifs des prestations sont déterminés à partir de cette carte que vous pouvez vous procurer dans les mairies de la Source, l'Argonne, la Madeleine, St Marceau et Nord-Blossières ou à la Direction de la Prévention, de la Réussite et de la Solidarité (rue Bannier, tel : 02 38 68 46 68).

Pour cette année, le renouvellement se fera en octobre-novembre pour l'entrée en application des nouveaux tarifs début 2009.



→ Les inscriptions scolaires

La Ville d'Orléans procède chaque année au recensement des données relatives aux inscriptions scolaires. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction de l'Education.

→ Contacts

Adjointe au Maire
chargée de l'Education
Bénédicte Maréchal
bmarechal@ville-orleans.fr
02 38 79 25 44

Responsable de la gestion
du patrimoine :
Patrick Julien
pjulien@ville-orleans.fr
02 38 79 24 96

Direction de l'Education

Directeur :
Patricia Charles
pcharles@ville-orleans.fr
02 38 79 25 44

Responsable des inscriptions
scolaires :
Pascale Silva
psilva@ville-orleans.fr
02 38 79 23 31

Responsable du personnel
des écoles :
Christelle Communeau
ccommuneau@ville-orleans.fr
02 38 79 26 35

Responsable des moyens
financiers :
Claudine Marchand
cmarchand@ville-orleans.fr
02 38 79 26 22

Responsable des activités
périscolaires et C.L.S.H. :
Marie-France Colas
mcolas@ville-orleans.fr
02 38 79 22 36

Responsable de la
restauration scolaire :
02 38 79 25 48

SOGERES
02 38 66 27 00

Congés scolaires 2007 - 2008

- ✓ Rentrée :
Mardi 2 septembre 2008
- ✓ Toussaint :
Vendredi 24 octobre 2008 après la classe au jeudi 6 novembre 2008 au matin
- ✓ Noël :
Vendredi 19 décembre 2008 après la classe au lundi 5 janvier 2009 au matin
- ✓ Hiver :
Vendredi 20 février 2009 après la classe au lundi 9 mars 2009 au matin
- ✓ Printemps :
Vendredi 17 avril 2009 après la classe au lundi 4 mai 2009 au matin
- ✓ Été :
Jeudi 2 juillet 2009 après la classe

MERCREDIS
4^e TRIMESTRE 2008
3-10-17-24 septembre
1-8-15-22 octobre
12-19-26 novembre
3-10-17 décembre
1^{er} TRIMESTRE 2009
7-14-21-28 janvier
4-11-18 février
11-18-25 mars
2^e TRIMESTRE 2009
1-8-15 avril
6-13-20-27 mai
3-10-17-24 juin
1 juillet



→ Notes



→ LA CAISSE DES ECOLES

Etablissement public créé en 1867, la Caisse des écoles poursuit son action de soutien matériel aux familles les plus démunies, notamment par l'octroi de subventions complémentaires aux écoles et le prêt de vêtements pour les départs en classes de découvertes d'hiver.

Elle est composée d'élus municipaux, de représentants de l'Education Nationale et de parents d'élèves élus tous les 3 ans.

Des cartes de membres qui permettent aux familles de soutenir l'action de cet organisme sont en vente dans les écoles au prix de 2€.

Ville d'Orléans

Direction de l'Éducation
2 bis rue des Anglaises
tél. 02 38 79 29 77
fax. 02 38 79 20 17
www.orleans.fr